

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le 1er mars 2010, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse;  
Mme Jessica Bouchard;  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Denise Girard;  
Mme Lyne Tremblay;  
Monsieur Gaétan Boudreault;  
Monsieur Urbain Fortin.

---

**RÉSOLUTION 2010-03-264**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 1er mars 2010 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2010-03-265**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le lundi 1er février 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 1er février 2010, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2010-03-266**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal tenue le mardi 23 février 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 23 février 2010, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2010-03-267**  
**Approbation des comptes pour le mois de février 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de

février 2010, totalisant 176 936,28 \$ dont 5 001,91 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-jointe.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-268**

**Acceptation de l'offre du soumissionnaire pour le refinancement de l'emprunt de 227 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 219**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE la Paroisse de Saint-Urbain accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 227 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 219, au prix de 98,02200 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

11 500\$	1.5%	9 mars 2011
12 000 \$	2.0 %	9 mars 2012
12 500 \$	2.5 %	9 mars 2013
12 900 \$	3.0 %	9 mars 2014
178 100 \$	3.25%	9 mars 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-269**

**Modification du règlement numéro 219 en vertu des billets émis**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 219, la Paroisse de Saint-Urbain souhaite emprunter par billet un montant total de 227 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Girard  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 227 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 219 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 9 mars 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	11 500 \$
2012.	12 000 \$
2013.	12 500 \$
2014.	12 900 \$
2015.	13 300 \$
2015.	164 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Urbain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mars 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 219, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-270**

**Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Michel Lavoie et madame Geneviève Bouchard concernant le 449 rue Sainte-Anne demandant de permettre une marge latérale du garage de 81 cm au lieu de 1 mètre tel que prévu au règlement**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Jean-Michel Lavoie et madame Geneviève Bouchard, concernant le 449 rue Ste-Anne de la Paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à autoriser une marge latérale du garage de 81 cm alors que le règlement prévoit 1 mètre (dérogation de 19 cm);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Michel Lavoie et madame Geneviève Bouchard, concernant le 449 rue

Ste-Anne de la paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, et autorise une marge latérale du garage de 81 cm.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-271**

**Dérogation mineure de madame Rosanne Lajoie au 160, rue Saint-Jérôme demandant de permettre un frontage de 35,87 mètres sur la rue alors que le frontage minimum requis est de 50 mètres**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par madame Rosanne Lajoie, concernant le 160 rue Saint-Jérôme de la Paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à permettre un frontage de 35,87 mètres sur la rue alors que le frontage minimum requis est de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui ne recommande pas au conseil de ville d'y accéder considérant que cette dérogation pourrait créer des précédents importants pour d'autres demandes dans ce sens et que la dérogation est trop importante par rapport à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de ville refuse la demande de dérogation mineure présentée par madame Rosanne Lajoie, concernant le 160 rang Saint-Jérôme de la paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-272**

**Demande de dérogation mineure de monsieur Guy Simard, au 1 rue du Parc industriel, lot 303-8, demandant de permettre une marge avant de 11,2 mètres au lieu d'une marge de 15 mètres tel que spécifié au règlement no.151**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Guy Simard concernant le 1 rue du Parc industriel, lot 303-8 du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à autoriser une marge avant de 11,2 mètres au lieu d'une marge de 15 mètres tel que spécifié au règlement no.151 (dérogation de 3,8 mètres pour la marge de recul avant);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guy Simard concernant le 1 rue du Parc industriel, lot 303-8 du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix et accepte une marge avant de 11,2 mètres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-273**

**Approbation pour la formation (Pompier 1 section 2) de cinq (5) pompiers volontaires au coût de 3 950 \$ plus taxes.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise la formation de cinq (5) pompiers volontaires au coût de 3 950 \$ plus taxes;

QUE la moitié des frais pour le cours de monsieur Gaétan Boudreault soit facturé à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

QUE les coûts relativement à cette dépense soient imputés au budget 2010 tel que prévu au poste budgétaire 02-220-00-454.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-274**

**Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre d'urgence 9-1-1 dès que possible;

IL EST PROPOSÉ par Jessica Bouchard,  
ET APPUYÉ par Gaétan Boudreault,

QUE la municipalité de Saint-Urbain demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec), G5X 3P5 pour et à l'acquis de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-275**

**Mandat à Roche Ltée, Groupe-Conseil pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du Programme PRECO pour les travaux conjoints de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout avec le Ministère des Transports et la Municipalité pour un montant de 22 000 \$ plus taxes.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer les plans et devis pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du Programme PRECO;

CONSIDÉRANT QUE les délais sont très courts pour une réalisation des travaux à l'été 2010 étant donné l'ampleur des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions du Programme PRECO est la réalisation des travaux avant le 31-12-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1063.1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité d'engager des dépenses avant l'entrée en vigueur du règlement pour une somme ne dépassant pas 10 % du montant total du règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal mandate la firme Roche Ltée pour la réalisation des plans et devis au coût de 22 000 \$ plus taxes;

QUE les sommes pour cette dépense soient prises au règlement d'emprunt à être accepté. pour les dits travaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-03-276**

**Demande d'utilisation de chemins ou de routes pour le Grand Prix cycliste de Charlevoix**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil municipal autorise l'organisme du Grand Prix cycliste de Charlevoix à utiliser les routes ou les chemins de la Municipalité de Saint-Urbain pour la tenue de son événement le dimanche 30 mai 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-277**

**Délégation à l'inspecteur pour l'émission de constat d'infraction**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur en bâtiment pour l'émission des constats d'infraction pour la Municipalité de Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-278**

**Commandite à l'Association des bénévoles de Charlevoix**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil verse une contribution de 25 \$ à l'Association des bénévoles de Charlevoix pour la Semaine de l'action bénévole 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-279**

**Proclamation de la semaine de l'action bénévole**

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles sont une force essentielle de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain serait privée de nombreux programmes, services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le travail des bénévoles est énormément apprécié et considéré comme important;

CONSIDÉRANT QUE chaque citoyenne et citoyen de notre communauté bénéficie du bénévolat;

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil de ville et des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Urbain, je, Claudette Simard, mairesse, proclame par la présente que la semaine du 18 au 24 avril 2010 sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-280**

**Demande de commandite du Festival des pompiers**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil municipal verse une commandite de 200 \$ au Festival des pompiers pour la tenue de son événement à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-281**

**Contribution financière- Promotion de la Route des Montagnes**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
Et APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil municipal verse une contribution de 464 \$ plus taxes pour le financement de sa partie dans la promotion de la Route des montagnes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-03-282**

**Contribution financière au Centre d'études Collégiales en Charlevoix (CECC) pour son gala réussite**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QU'une somme de 200 \$ soit remise en guise de bourse lors du gala de la réussite 2009-2010 au Centre d'Études Collégiales en Charlevoix (CECC).

Un vote a été tenu pour le montant dont 3 membres du conseil ont voté pour un montant de 200 \$, 2 pour un montant de 100 \$ et 1 pour un montant de 50 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

Le tirage d'un bon d'achat de 200 \$ chez Duchesne remis par la Caisse Populaire pour la campagne de recrutement de membres pour la COOP de la santé a été gagné par Monsieur Jean-Roch Fortin.

---

**Rapport de représentations des membres du conseil**

- Sandra Gilbert : bibliothèque (bilan de la rencontre pour le réseau bibliothèque), rencontre pour la maison des jeunes;
- Lyne Tremblay : Projet bibliothèque scolaire pour le concours de la caisse populaire;
- Jessica Bouchard : Ligue hockey-cosson, SPCA, réseau bibliothèque, rencontre pour la maison des jeunes;
- Gaétan Boudreault: voirie, cours pompiers;
- Denise Girard: Diagnostic résidentiel, tournoi hockey, remerciements à Raphaël Gilbert pour le tournoi, olympiades;

---

**RÉSOLUTION 2010-03-282**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
QUE l'assemblée soit levée à 20h30 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---